

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 1 – procurations : - Votants : 1

Le premier décembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle rue des Martyrs en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 novembre 2021

Présent(e)s : M. BRUNEAU James, Maire - Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints – M. ROSE Yannick - Mme PEURON Françoise - M. CHALANDARD Jean- Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DOS SANTOS Sabine - Mme MACÉ Sophie - M. ZANIER Walter - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey - Mme MARTINS Gaëlle - Mme LÉAL Cati.

Absent excusé : M. SA DE OLIVEIRA Orlando qui a donné procuration à M. BRUNEAU James - M. BOUILLON Robert

Secrétaire de séance : M. ZANIER Walter

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS (C.C.D.P.) - COMPÉTENCES « VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE » et « CONTRIBUTION AU SDIS »

Monsieur le Maire expose que la CLECT de la C.C.D.P. s'est réunie le 21 octobre 2021 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences « voirie d'intérêt communautaire » et « Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » pour l'année 2021 et donne lecture du rapport afférent.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais.

II – RÉVISION DES TARIFS AU 01.01.2022

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXENT comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Prestations	unité	2022 (tarifs H.T.)
SERVICE DES EAUX :		
Prix de vente du m3 d'eau abonnés Sermaises	m3	1,50
Location semestrielle des compteurs - Ø 15	u	5,25
Ø 20	u	6,30
Ø 25	u	9,00
Ø 30	u	13,70
Ø 40	u	22,00
Ø 50	u	30,00
Taxe semestrielle entretien des branchements Ø 15 & 20	u	2,30
Ø 25 & 30	u	3,30
Ø 40 & 50	u	4,25
redevance pollution (fixée par AESN)	m3	0,38

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :		unité	
Taxe d'assainissement		m3	1,40
Redevance modernisation réseaux (fixée par AESN)		m3	0,185
P.F.B. – immeuble d'habitation ancien		Forfait	550,00
Par logement supplémentaire d'un même immeuble		Forfait	150,00
P.A.C. – immeuble d'habitation neuf		forfait	3 500,00
P.A.C. – logements supplémentaires - studios T1		u	280,00
T2		u	330,00
T3		u	380,00
T4 et plus		u	530,00
P.A.C. – immeuble industriel construit en Z.I.		u	5 500,00
bâtiment artisanal et commercial construit hors Z.I.		u	3 500,00
LOCATION SALLES COMMUNALES :			
salle rue des Martyrs (Sarmates uniquement)		W.E. ½ J	220,00 50,00

salle culturelle avenue de la gare :

Particuliers		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8h00 à 8h00	1/2 journée de 13h30 à 20h00	du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 2 (partie arrière de la grande salle) avec tables et chaises	Sarmaises	370 €	300 €	500 €
Salle N° 3 ou 4 (partie avant de la grande salle avec tables et chaises)	Sarmaises	700 €	600 €	1 050 €
Cuisine	Sarmaises	200 €	200 €	250 €
Bar	Sarmaises	60 €	60 €	80 €

Associations culturelles et sportives loi 1901 (*)

		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8h00 à 8h00	1/2 journée de 13 h 30 à 20 h 00	du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 1 (salle de réunion) avec tables, chaises et écran de vidéoprojection	Sarmaises	Gratuit		
	communes CCDP	200 €		
Ensemble des salles avec tables et chaises	Sarmaises (*)	gratuit 1 fois par an - 120 € à partir de la 2 ^{ème} fois		
	communes CCDP	1 000 €		
Cuisine	Sarmaises	50 €		
	communes CCDP	200 €		
Bar	Sarmaises	30 €		
	communes CCDP	150 €		
Scène et loges	Sarmaises	gratuit		
	communes CCDP	150 €		
Sono	Sarmaises	gratuit		
	communes CCDP	60 €		
Ecran et vidéoprojecteur sur la scène	Sarmaises	gratuit		
	communes CCDP	60 €		

(*) à partir de la deuxième manifestation dans l'année civile - gratuité pour la première

Entreprises et comités d'entreprises

		du lundi au vendredi		Week-end
		Journée de 8 h 00 à 8 h 00		Du vendredi 16 h 00 au lundi 8 h 00
Salle n° 1 (salle de réunion) avec tables, chaises et écran de vidéoprojection	Sarmaises	100 €		
	communes CCDP	250 €		
Salle n° 2 (partie arrière de la grande salle) avec tables et chaises	Sarmaises	400 €		500 €
	communes CCDP	700 €		1 000 €
Salle N° 3 ou 4 (partie avant de la grande salle ou salle entière) avec tables et chaises	Sarmaises	700 €		1 050 €
	communes CCDP	1 000 €		1 600 €
Cuisine	Sarmaises	200 €		250 €
	communes CCDP	250 €		300 €
Bar	Sarmaises	60 €		80 €
	communes CCDP	150 €		200 €
Scène et loges	Sarmaises	gratuit		
	communes CCDP	200 €		
Sono	Sarmaises	gratuit		
	communes CCDP	100 €		

Ecran et vidéoprojecteur sur la scène	Sermaises	gratuit
	communes CCDP	100 €
Caution		
CAUTION pour particuliers Sermaises		1 500 €
CAUTION pour associations locales Sermaises		500 € (y compris en cas de mise à disposition gratuite)
CAUTION pour entreprises et comité d'entreprises Sermaises		1 500 €
CAUTION Autres (entreprises-associations CCDP)		2 000 €

CIMETIÈRE :		
Concession trentenaire	U	150,00
Concession columbarium 15 ans	U	525,00
Concession caves urnes 15 ans	U	570,00
Concession caves urnes 30 ans	U	1 000,00
BIBLIOTHÈQUE – abonnement annuel		10,00 €

LOYERS DES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS	cadence	Montant du loyer
Location logement 24, rue de Paris	Mensuelle	665,26
Location logements 15, avenue de la Gare (1er étage droite)	Mensuelle	199,42
Location logements 15, avenue de la Gare (1er étage gauche)	Mensuelle	251,05
Location logements 5, rte de Thignonville	Mensuelle	395,40
Location logement 6, rue des Martyrs	Mensuelle	259,80
Charges logement 6, rue des Martyrs	Mensuelle	100,00
Location bureaux CIHL (médecine du travail) 14, route de Pithiviers	Mensuelle	348,45
Location bureaux au S.I.Vo.M. 16, rue de Paris	Annuelle	7 987,05
Location cabinet infirmière 15, avenue de la Gare – R.D.C. droite	Mensuelle	315,42
Location cabinet ostéopathe 15, avenue de la Gare – R.D.C. gauche	Mensuelle	210,27

III – MARCHÉ POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le résultat de l'appel d'offres lancé pour la première tranche des travaux de rénovation de l'éclairage public qui porte sur le remplacement de 159 lanternes et 3 candélabres + lanternes sodium SHP par des lanternes LEDS :

INÉO CENTRE	ORLÉANS	94 239,00 € H.T.
SOMELEC	MONTARGIS	87 037,00 € H.T.
EIFFAGE ÉNERGIES	ORLÉANS	91 796,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la réalisation de ces travaux.

RETIENT la proposition de l'entreprise SOMELEC de MONTARGIS pour un montant de 87 037,00 € H.T.

SOLLICITE auprès du S.I.E.R.P. une subvention au taux maximum.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – CRÉATION POSTES D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune a été divisée en 3 secteurs appelés districts. M. Joël POISSON a été nommé coordonnateur du recensement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 3 postes d'agents recenseurs vacataires

FIXE la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1 – un forfait de 100 € par district
- 2 - 3 € par logement recensé
- 3 – un forfait de 50 € par demi-journée de formation et de 50 € pour la tournée de reconnaissance
- 4 – un forfait de 50 € d'indemnité kilométrique pour chacun des 3 districts.

V – RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES – APPROBATION APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que, préalablement à l'adoption du schéma directeur d'assainissement, et par délibération du 28 juin 2021, le conseil municipal avait décidé la mise à enquête publique de la révision du zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune tel qu'il est annexé à la présente.

INFORME que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

INFORME que le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera annexé au plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 27 février 2008 et modifié le 8 mars 2016 ;

INFORME que le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Sermaises aux jours et heures habituels d'ouverture.

VI – CINÉMOBILE – CONVENTION CICLIC 2022-2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile pour les années 2022 - 2023 – 2024 avec l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

VII – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 – **ÉMET** un avis favorable à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour investissement 2022 (volet 3) pour des équipements sécuritaires boulevard Pasteur, boulevard des Promenades, rue Jean Moulin, rue des Grands Champs.

AUTORISE le Maire à confier une mission de maîtrise d'œuvre au BET LEGRAND pour une estimation.

2 - **ÉMET** un avis favorable à la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la DETR 2022 pour la fourniture et la pose de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable pour l'optimisation du rendement du réseau – travaux estimés à 83 925 € H.T.

3 – **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente avec la SCI SERMAISES – FLAMMARION de la parcelle G n° 708 de 733 m² au prix de 12 € le m² en l'étude de Me VERET notaire à Sermaises avec la création d'une servitude de passage pour l'entretien des réseaux communaux.

4 – Vœux du Maire

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, le conseil décide de surseoir à la décision d'organiser la cérémonie des vœux du Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Cabinet médical avenue de la Gare :

- travaux terminés le 9 novembre (cloison de séparation)
- le docteur BENAÏCHA, médecin pneumologue, a commencé ses consultations le 15/11

☞ Cabinet médical 45, rue de Paris :

- travaux en cours (peinture et modification de la plomberie)
- fin prévue le 20 décembre

☞ Isolation thermique du bâtiment avenue de la Gare :

Les travaux sont terminés depuis le 10 novembre

☞ Toiture du bâtiment de l'agence postale 24, rue de Paris :

Début des travaux : 1^{ère} semaine de janvier 2022

☞ Enfouissement des réseaux du lotissement des Promenades :

Début des travaux : 1^{ère} semaine de janvier 2022

☞ Allées du cimetière :

- travaux réalisés en régie cet hiver par les STM

☞ Recrutement d'un adjoint administratif pour l'agence postale :

- 26 candidatures reçues
- 6 candidatures sélectionnées pour entretien

☞ Centre de vaccination éphémère :

- deux nouvelles périodes programmées à Sermaises :
 - semaine du 3 au 6 janvier 2022
 - semaine du 21 au 24/02/2022

☞ communication de la situation de la délinquance sur la commune de 09/ 2020 à 09/ 2021 (*source brigade territoriale autonome du Malesherbois*)

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "James Bruneau", written over a horizontal line.

James BRUNEAU